



COMPTE-RENDU CTL du 6 AVRIL 2021

«J'échange mais rien ne change»

Le CTL du 6 avril 2021 ne donne aucun ordre du jour. Il s'agit selon notre direction « d'un échange » sur « les grands équilibres de la campagne IR et les modalités d'ouverture des services au public ».

M. BATION, M. LEMMET (expert) et Mme HOLLEMAERT, représentent la CGT FIP 43.

Déclarations liminaires

Les déclarations liminaires des organisations syndicales (OS) font unanimement ressortir la dégradation des conditions de travail des agents et le manque d'organisation pour la campagne déclarative d'impôt sur le revenu qui arrive. Rien n'a été anticipé pour tenir compte de la précédente campagne en période de confinement. On demande aux agents d'être sur tous les fronts (accueil physique, téléphone, messagerie, rendez-vous, répondre aux espaces France services) avec cette année en plus la mobilisation des SIP dès le début de la campagne pour aider les centres de contact. Mais qui va aider les services? Avec le parcours fiscal social, les mesures fiscales liées au télétravail et à la crise sanitaire, les services vont être fortement sollicités pendant cette campagne. Et cerise sur le gâteau, la direction générale demande une ouverture au public sur tous les sites, alors qu'on bascule de nouveau dans une période de confinement et qu'« en même temps » on nous demande de faire un maximum de télétravail. Les personnels en ont marre des ordres et des contres-ordres, des restructurations qui ne génèrent que des suppressions de postes et de la dégradation de leurs conditions de travail.

Notre nouveau Président nous assène d'emblée qu'on devrait se réjouir des suppressions d'emplois fixées dans le « contrat d'objectif de la DGFIP » qui nous protège !!! Eh oui, vous avez bien lu. Il faut se féliciter des suppressions d'emplois qui sont garanties par ce contrat !!!

Mais il y a un seuil critique où les agents ne peuvent plus exercer correctement leurs missions et il est atteint. Si nous ne sommes plus en capacité de faire rentrer de l'argent, d'assurer nos missions fiscales, comptables ou auprès des collectivités locales, cela peut avoir des conséquences catastrophiques, comme on peut le voir actuellement dans les hôpitaux où le personnel n'étant plus en mesure d'assurer correctement le traitement des malades doit faire un tri des patients !!!

Le Président préfère évoquer les bienfaits de la déclaration automatique qui permet aux agents de se concentrer sur d'autres missions et ainsi de cautionner les suppressions d'emplois.

Mais alors, comment expliquer l'embauche de contractuels pour faire face à la pénurie d'agents et aux postes vacants ?

Le Président évoque le manque d'attractivité de nos métiers mais ne remet pas en cause la chute de notre pouvoir d'achat, la baisse de nos rémunérations, la mobilité forcée et l'éloignement. C'est en effet à cause de tous ces facteurs que les métiers de la fonction publique sont peu attractifs. Cette politique de destruction de nos conditions de travail depuis de nombreuses années permet aujourd'hui un recours accru à l'embauche de contractuels, ce qui entraînera à court terme la remise en cause notre statut.

LA CAMPAGNE IR

Les OS indiquent que les agents ne peuvent plus assumer les missions d'accueil dans le contexte actuel. Le président précise les modalités d'organisation d'accueil :

- pas d'ordinateur en libre service compte tenu des conditions de désinfection.
- recrutement d'un service civique sur Brioude dédié à l'accueil
- recrutement d'un vacataire sur le Puy et un vacataire sur Yssingeaux dédiés à l'ouverture de l'accueil au public et au filtrage.
- mise à disposition d'une tablette numérique sur le SIP du Puy pour la gestion de la file d'attente.
- pas de soutien du PUC qui sera mobilisé sur le fonds de soutien aux entreprises

Questions des OS :

- quelles mesures vont être mises en place pour garantir la sécurité et pour les usagers qui rentrent dans le hall d'accueil sans masque ?

réponse : toutes les mesures seront prises : masques à disposition, gel hydroalcoolique, marques de distanciation au sol.

- si on supprime les ordinateurs en libre service, les agents d'accueil vont-ils être mobilisés sur l'aide aux déclarations en ligne ?

réponse : la navigation assistée (cobrowsing) va permettre de résoudre ces cas en donnant rendez-vous à l'utilisateur pour l'aider à faire sa déclaration en ligne.

Mais que fait-on si l'utilisateur n'a pas d'ordinateur car la navigation assistée suppose qu'il soit devant son ordinateur ?

Réponse : pas de problème, il faut l'inciter à déposer papier !!! Eh oui, vous avez encore bien lu : le dépôt en ligne est une obligation mais « en même temps » on peut inciter l'utilisateur à déposer papier !!

- le télétravail et l'accueil du public sont-ils compatibles ?

réponse : le télétravail doit être pratiqué pour les missions qui sont télétravaillables mais les agents doivent être présents sur tous les canaux de communication. Dans les SIP, une rotation sur le poste d'accueil peut être envisagée. On doit d'abord répondre à l'utilisateur et on fera les autres tâches après.

- quels sont les services qui participent au renfort des centres de contact ?

8 postes sont mobilisés (derrière un poste peut se brancher plusieurs agents sauf si le poste est géré uniquement par un agent en télétravail) scindés en deux périodes (4 postes mobilisés sur la première période et 8 sur la deuxième)

	SIP BRIOUDE	SIP LE PUY	SIP YSSINGEAUX	DIRECTION
du 8 avril au 16 mai	1	2	1	
du 17 mai au 8 juin	1	3	2	1

Certains titulaires de n° de poste (agent en télétravail) n'ont pas encore été avertis de leur participation au renfort !! La campagne commence dans deux jours !

Les élus CGT font remarquer que le soutien de la direction aurait pu être plus efficace en mettant à disposition des SIP plusieurs personnes pour faire du soutien renforcé en e-contacts. Mais cette solution n'a pas été retenue. Le Président fait remarquer qu'un renfort pourra être envisagé si l'affluence des e-contacts est trop importante.

- Les agents qui font du renfort aux centres de contact vont-ils être attributaires d'une prime comme les centres de contacts ? Ils font pourtant faire le même travail !

réponse : non

- le télétravail est-il compatible pour les agents ayant des enfants scolarisés et qui sont obligés de les garder ?

réponse : des ASA seront accordées jusqu'au 26 avril pour les agents ayant des enfants en crèche, garderie ou école élémentaire s'ils sont dans l'impossibilité de les faire garder. Ils devront remplir une attestation sur l'honneur.

LES HORAIRES D'ACCUEIL

Actuellement les services sont ouverts au public uniquement sur rendez-vous.

Les horaires d'ouverture des services doivent être validés en CT.

Le président propose un accueil spécifique pendant la campagne déclarative -

du 8 avril au 1^{er} juin

Ces horaires ne s'appliquent ni aux SIE et au SPFE qui reçoivent selon des modalités spécifiques.

campagne déclarative- du 8 avril au 1 ^{er} juin 2021	HORAIRES ACCUEIL PHYSIQUE	HORAIRES ACCUEIL TELEPHONIQUE
SITES URBAINS Brioude, Le Puy, Yssingeaux, Monistrol	matin : du lundi au vendredi 8h30-12h	mêmes horaires
SITE NON URBAINS Bas en basset, Cayres, Craponne, Langeac, Saugues, St Paulien, Vorey	matin : du lundi au jeudi 9h00-12h	horaires selon les modalités actuelles- pas de changement

Les OS font remarquer qu'on est actuellement en équilibre très précaire sur l'accueil téléphonique et la gestion. Ouvrir au public en plus tous les matins risque d'être une catastrophe.

L'accueil physique sur rendez-vous se ferait sur les horaires de réception au public (matin).

NRP

Les élus CGT rappellent qu'à compter du 01/01/2022, il n'y aura plus de SIP à Yssingeaux et que c'est le SGC d'Yssingeaux qui assurera l'accueil généraliste. Sachant que le SGC d'Yssingeaux aura beaucoup de difficulté à assurer cet accueil en terme d'effectifs, la CGT propose à la direction de laisser une équipe de 2 à 3 agents du SIP d'Yssingeaux pour assurer un accueil de proximité. Cela permettrait de conserver des emplois pour des agents du SIP et d'assurer une réelle continuité du service public.

Le Président a retenu cette proposition comme pertinente et va réfléchir à la possibilité de garder un accueil de proximité fiscal.

Sur les possibilités de mutation dans le cadre de la NRP, ce sera à l'ordre du jour du prochain CTL.